

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 405

24 février 2009

SOMMAIRE

Alarm Concept S.A.	19424	Orpheus S.A.	19399
Alban Company Sàrl	19424	Oryx Consulting S.A.	19438
Andaluz Finance S.A.	19438	Partecipazioni Bingogest S.A.	19432
Automotive Real Estate S.à r.l.	19424	P.C.I. Paralux Consulting Investment A.G.	19431
Beluga Luxembourg	19435	PDP Professionals in Data Processing In- ternational S.A.	19394
Big Island S.A.	19416	Peristyl S.A.	19414
Bizet S.A.	19407	PG Sub Silver S.A.	19436
CAPRICORNUS, Société anonyme hold- ing	19438	Pirouette S.A.	19431
Carmen S.A.	19416	Prime Solutions Partners S.à r.l.	19425
Chauffage-Sanitaire Schmidt S.à r.l.	19406	Selplan S.A.	19406
Circle Capital Group S.A.	19435	Skyline Entertainment S.à r.l.	19398
Etga S.A.	19414	Slad S.A.	19396
Fidugest S.A.	19414	Sobelnat Participations S.C.A.	19415
FR Horizon Holding S.à r.l.	19413	Sonae Re, S.A.	19439
GENEVA MANAGEMENT GROUP (Lu- xembourg) SA	19415	Sorca S.A.	19406
Huevo S.à r.l.	19423	Sorca S.A.	19423
Le Jockey	19431	Spike Press S.A.	19435
Lend Lease Europe Real Estate Advisors S.A.	19407	Strebalux S.à r.l.	19399
Mansford Belgium S.à r.l.	19436	Success Finance S.A.	19431
MC Car Loans Finance I S.à r.l.	19423	Toiture Plus S.à r.l.	19405
MH Germany Property XIX S.à r.l.	19433	T-Services S.A.	19414
MMI Trust Holding s.a.	19435	Twister S.A.	19431
Olivi et Rodrigues T.P. S.A.	19399	Voet & Co. Sàrl	19438
Ordina Luxembourg S.A.	19394	You Consulting S.A.	19436

**Ordina Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. PDP Professionals in Data Processing International S.A.).**

Siège social: L-8311 Capellen, 94, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.736.

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PDP Professionals in Data Processing International S.A. (en abrégé, PDP International S.A.), une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 94 route d'Arlon, L-8311 Capellen et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.736, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 28 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 du 30 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Gregory Beltrame, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la(es) procuration(s), le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent douze (312) actions au porteur, d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la Société à changer en Ordina Luxembourg S.A.;
- 2.- Modification subséquente de l'article 1er des statuts de la Société;
- 3.- Nomination avec effet immédiat de Monsieur Martinus Jacobus Van Buren, administrateur de société, né le 29 mars 1968 à Tiel (Pays-Bas), demeurant Tielhovenseweg 25, Everdingen (Pays-Bas) à la fonction d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014;
- 4.- Révocation de SOFINTER GESTION S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et décision de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société;
- 5.- Nomination de Pricewaterhouse Coopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.477 à la fonction de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014; et
- 6.- Conversion des trois cent douze (312) actions au porteur, d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société en trois cent douze (312) actions nominatives, d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune;
- 7.- Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et/ou à l'administrateur-délégué de la Société de procéder (i) à la création d'un registre des actionnaires de la Société et (ii) à l'inscription des actions nominatives sur ledit registre des actionnaires; et
- 8.- Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et/ou à l'administrateur-délégué de la Société et/ou à tout employé de Loyens & Loeff de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications susvisées auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de PDP Professionals in Data Processing International S.A. (en abrégé, PDP International S.A.) en Ordina Luxembourg S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts de la Société en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination d'ORDINA LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social, par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée".

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Martinus Jacobus Van Buren, administrateur de société, né le 29 mars 1968 à Tiel (Pays-Bas), demeurant Tielhovenseweg 25, Everdingen (Pays-Bas) à la fonction d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat SOFINTER GESTION S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat Pricewaterhouse Coopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.477 à la fonction de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir trois cent douze (312) actions au porteur, d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société en trois cent douze (312) actions nominatives, d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et/ou à l'administrateur-délégué de la Société de procéder (i) à la création d'un registre des actionnaires de la Société et (ii) à l'inscription des actions nominatives sur ledit registre des actionnaires.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et/ou à l'administrateur-délégué de la Société et/ou à tout employé de Loyens & Loeff de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications susvisées auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date de l'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. BELTRAME, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46460. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original

Luxembourg, le 04 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009019070/211/101.

(090019586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Slad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.496.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company SLAD S.A., with head office at L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, incorporated by deed before the undersigned notary, on December 27th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 409 and dated February 16th, 2008, whose articles of association have been amended by the same notary dated March 20th, 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1093 dated May 3rd, 2008, and by a deed of the same notary dated November 17th, 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2929 dated December 9th, 2008, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 135.496 (the "Company").

The meeting of shareholders was presided over by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then designated as Secretary Mr. Arnaud MONNIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting of shareholders then duly designated as Scrutineer, Ms. Cornelia WEIDERT, secretary, residing professionally in Luxembourg.

The committee thus composed as above, then drew up the attendance list, which, having been signed by any shareholder present and any representative in proxy, as well as by the members of the committee and the instrumental notary, will be attached to the present minutes, together with any proxy.

The chairman then declared and requested the notary to acknowledge the following:

I. Following the attendance list, all shareholders representing the entire share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) are duly present or rightfully represented at the present meeting and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda, even those without prior convening notices.

II. That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Amendment of the corporate object of the Company as provided in article 4 of the articles of association of the Company, by the addition of the following new paragraph 4:

"The Company can also provide, for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and companies which are members of the same group of companies as the Company, any advice, studies, reports and other consulting services of any kind in the fields of marketing, management and internal organization as well as in any fields which are directly or indirectly related to its main corporate object defined herein".

2. Termination of the mandate of Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, as statutory auditor of the Company with immediate effect.

3. Discharge to Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. for the execution of its mandate as statutory auditor of the Company.

4. Appointment of MAS Luxembourg, a limited liability company with registered office at L-5365 Munsbach, 6c, Parc d'Activités Syrdall, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 91.999, as new statutory auditor of the Company for a period ending at the closing of the annual shareholders' meeting to be held in 2009 for the approval of the annual accounts of the Company as at December 31, 2008.

5. Any other business.

The meeting of shareholders, having given its approval to such propositions from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting decided to amend the corporate object of the Company as provided in article 4 of the articles of association of the Company, by the addition of the following new paragraph 4:

" **Art. 4. Paragraph 4.** The Company can also provide, for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and companies which are members of the same group of companies as the Company, any advice, studies, reports and other consulting services of any kind in the fields of marketing, management and internal organization as well as in any fields which are directly or indirectly related to its main corporate object defined herein".

Second resolution

The meeting decided to terminate the mandate of Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. as statutory auditor of the Company with immediate effect and to grant discharge to Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. for the execution of its mandate.

Third resolution

The meeting decided to appoint MAS Luxembourg, a limited liability company with registered office at L-5365 Munsbach, 6c, Parc d'Activités Syrdall, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 91.999, as new statutory auditor of the Company, for a period ending at the closing of the annual shareholders' meeting to be held in 2009 for the approval of the annual accounts of the Company as at December 31, 2008.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

With no outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the board of the meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire de la société SLAD S.A., ayant son siège social au 4, route de Longwy, L-4830 Rodange, constituée par un acte notarié du notaire instrumentant le 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 409 et daté du 16 février 2008, dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire daté du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1093 le 3 mai 2008, et par acte du même notaire du 17 novembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2929 le 9 décembre 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 135.496 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel BULACH, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Arnaud MONNIER, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Mademoiselle Cornelia WEIDERT, secrétaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ainsi constitué, le bureau dresse la feuille de présence. La feuille de présence de même que les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tout actionnaire et par tout mandataire, par les membres du bureau et par le Notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'objet social de la Société prévu à l'article 4 des statuts de la Société, par l'ajout d'un nouveau paragraphe 4 ayant la teneur suivante:

"La Société pourra aussi fournir aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous conseils, études, rapports et autres services de conseil de toute sorte, en matière de marketing, gestion et organisation interne ainsi que dans tous domaines directement ou indirectement rattachés à son principal objet social tel que défini ci-dessus".

2. Résiliation du mandat de la société Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

3. Décharge donnée à Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

4. Nomination de MAS Luxembourg, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.999, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2009 pour approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société prévu à l'article 4 des statuts de la Société, par l'ajout d'un nouveau paragraphe 4 ayant la teneur suivante:

" **Art. 4. Paragraphe 4.** La Société pourra aussi fournir aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous conseils, études, rapports et autres services de conseil de toute sorte, en matière de marketing, gestion et organisation interne ainsi que dans tous domaines directement ou indirectement rattachés à son principal objet social tel que défini ci-dessus".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de résilier le mandat de la société Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. en qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et de donner décharge à Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer MAS Luxembourg, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.999, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société, pour une période prenant fin à la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2009 pour approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach, A. Monnier, C. Weidert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2009. LAC/2009/1300. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014249/5770/146.

(090013741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Skyline Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 46.356.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.01.2009.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009018777/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08155. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Strebalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 169, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.648.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018113/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03088. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Olivi et Rodrigues T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 118.057.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018114/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03085. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Orpheus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.435.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 12 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "ORPHEUS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose

au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à onze heures trente.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ième}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", préqualifiée.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, demeurant à App.1 N° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (Royaume Uni)
- b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34.978).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the twentieth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", a company governed by the laws of England, having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK,

represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given in London, on January 12, 2009.

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "ORPHEUS S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June, at 11.30. a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

The board of directors may convene the general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.
The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the three thousand one hundred (3.100) shares have been subscribed by "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", previously named.

The subscribed shares have been released up to twenty five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

- a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, residing at App.1 n° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT London (United Kingdom)
- b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:
- "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/740. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018921/239/326.

(090019047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Toiture Plus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'activité Z.A.R.E.

R.C.S. Luxembourg B 50.517.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018115/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03083. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Sorca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.216.

—

J'ai l'honneur de vous confirmer que je démissionne du poste d'administrateur que j'occupe au sein de votre société avec effet à la prochaine assemblée générale.

Genève, le 3 décembre 2007.

Michel Cavadias.

Référence de publication: 2009018485/9858/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07750. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Chauffage-Sanitaire Schmidt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 132.443.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018116/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03082. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Selplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.889.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société en date du 28 novembre 2008 que:

- la démission de M. Boris Pierre de GLADKY de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société;
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
- Les mandats d'Administrateur de M. Laurent MULLER et de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. prendront fin lors de la tenue l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009018478/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Lend Lease Europe Real Estate Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.200.

—
EXTRAIT

Résultant de la résolution prise par les membres du Conseil d'Administration en date du 21.01.2009:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Sabrina Charny
Mandataire

Référence de publication: 2009018387/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Bizet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.437.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 12 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "BIZET S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul

administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à treize heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ième}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", préqualifiée.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

19410

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, demeurant à App.1 N° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (Royaume Uni)
- b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

"FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social au 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34978).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the twentieth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", a company governed by the laws of England, having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK,

represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given in London, on January 12, 2009.

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "BIZET S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered

office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June, at 1.00. p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

The board of directors may convene the general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the three thousand one hundred (3.100) shares have been subscribed by "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", previously named.

The subscribed shares have been released up to twenty five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7.750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

- a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, residing at App.1 n° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT London (United Kingdom)
- b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013: "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/737. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018923/239/326.

(090019049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

FR Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.474.

En date du 5 décembre 2008, le conseil de gérance a décidé les modifications suivantes avec effet immédiat:

- transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B, Monsieur Richard Brekelmans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B, Monsieur Lambertus Seerden, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B Monsieur Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Lambertus Seerden.

Référence de publication: 2009018388/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Fidugest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 10.744.

Société constituée par Maître Marc Elter le 27 février 1973, acte publié au Mémorial C n ° 72 du 26 avril 1973. Les statuts furent modifiés par Maître Reginald Neuman le 2 mai 1985 (Mémorial C n ° 188 du 1^{er} juillet 1985), le 17 décembre 1986 (Mémorial C n ° 106 du 22 avril 1987), le 27 mars 1990 (Mémorial C n ° 351 du 27 septembre 1990), le 3 décembre 1999 (Mémorial C n ° 85 du 26 janvier 2000) et par M^e Henri Hellinckx le 13 février 2008 (Mémorial C n ° 799 du 2 avril 2008).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 31 décembre 2008 que:

L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur Madame Annick Braun et nomme en remplacement Madame Patricia Lamouline, avec adresse professionnelle au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2009.

Pour extrait

Jean Wagener

Le mandataire

Référence de publication: 2009018477/279/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**T-Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Peristyl S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, Lotissement Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 93.442.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018705/1399/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09898. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Etga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.898.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société en date du 28 novembre 2008 que:

- la démission de M. Boris Pierre de GLADKY de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.L, ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

- Les mandats d'Administrateur de M. Laurent MULLER et de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. prendront fin lors de la tenue l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour la société

Signature

un mandataire

Référence de publication: 2009018480/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Sobelnat Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 99.891.

—
Société constituée le 1^{er} avril 2004 par M^e André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C 413 du 19 avril 2004.

Les statuts furent modifiés en date du 26 juin 2008 par M^e Henri Hellinckx et publié au Mémorial C 1969 du 12 août 2008.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 27 juin 2008 que:

Le mandat de chacun des trois Commissaires composant le Conseil de surveillance, à savoir Monsieur Jean Wagener, Madame Paule Kettenmeyer et la société Grasweijde B.V. sont reconduits pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur l'exercice 2008.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009018481/279/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 64, boulevard Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 85.717.

—
RECTIFICATIF

Constituée suivant acte reçu par M^e Paul BETTINGEN, notaire de résidence à L-Niederanven, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 738 du 15 mai 2002, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte par M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 13 avril 2007.

Suite à la constatation d'une erreur dans la publication et la transcription de l'adresse de Monsieur Dave ELZAS, délégué à la gestion journalière, dans les extraits du Registre de Commerce, il y a lieu d'apporter la rectification suivante:

- adresse correcte:

* 14A, Chemin Albert Dufour, CH-1222 Vesenz (au lieu de 343, route de Jussy, CH-254 Jussy).

Cette adresse annule et remplace celle mentionnée dans la publication du 9 janvier 2007 portant le numéro L070003413.03.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour la société GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009018482/687/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Big Island S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 143.621.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 2 décembre 2008, en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial C.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2009, que Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économique, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour la société BIG ISLAND S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009018484/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Carmen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.438.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 12 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "CARMEN S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose

au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", préqualifiée.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, demeurant à App.1 N° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (Royaume Uni)
- b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social au 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34.978).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the twentieth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", a company governed by the laws of England, having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK,

represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given in London, on January 12, 2009.

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "CARMEN S.A. ".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June, at 11.00. a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

The board of directors may convene the general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", previously named.

The subscribed shares have been released up to twenty five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, residing at App.1 n° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT London (United Kingdom)

b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

- "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/734. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018922/239/327.

(090019050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Huevo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.700,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 121.671.

—
Extrait des résolutions circulaires du 5 décembre 2008

L'associé unique:

- Accepte la démission de Monsieur Etienne Dupuy en tant que gérant avec effet au 21 novembre 2008;
- Accepte la nomination de Madame Sylvie Reisen nouveau gérant en remplacement de Monsieur Etienne Dupuy, avec effet au 21 novembre 2008, ayant pour adresse professionnelle le 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg. Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. – S G G

412F, rotue d'Esch, L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009018582/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Sorca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.216.

J'ai l'honneur de vous confirmer que je démissionne du poste d'administrateur que j'occupe au sein de votre société avec effet à la prochaine assemblée générale.

Genève, le 3 décembre 2007.

Georges Christodoulidis.

Référence de publication: 2009018486/9857/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07739. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

MC Car Loans Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.383.

—
RECTIFICATIF

La lecture de l'assemblée générale extraordinaire datée du 9 mars 2007 et déposée au RCS Luxembourg le 26 mars 2007 sous le numéro 070041328 fait apparaître l'erreur suivante:

- ... «John Dejans, gérant d'entreprises...»...

Il aurait fallu lire:

- ... «Johan Dejans, gérant d'entreprises...»...

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour avis conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018579/526/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Alban Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.949.

—
DECLARATION

La soussignée Madame Luisella MORESCHI, en sa qualité de Gérante unique de la société ALBAN COMPANY Sàrl atteste par la présente que suite à une cession de parts sociales,

Le nouvel associé de la société est:

- WALBOND INVESTMENTS LIMITED: 125 parts sociales

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2009018491/744/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Alarm Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.978.

Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant 17, chemin des Patars à B-4163 Anthisnes, administrateur délégué de la société ALARM CONCEPT sa, décide de nommer au poste de fondé de pouvoir, Monsieur Henri PETERS, né le 16.12.1956 à Rocourt (B) demeurant 11, rue Neuve à B-4690 Bassenge. Le fondé de pouvoir a les mêmes pouvoirs que l'administrateur délégué pour ouvrir et gérer seul les comptes bancaires d'ALARM CONCEPT sa et engager en toute circonstance et par sa seule signature la société. Cette nomination est valable à partir de ce jour.

Fait à Wilwerdange, le 3 décembre 2008.

Pour ALARM CONCEPT sa

Jean-Luc LOUIS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009018572/1750/18.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2009, réf. DSO-DA00430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090018309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Automotive Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

—
EXTRAIT

A) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 22 décembre 2008 que la société Greenhouse Stam Automotive S.à r.l., associée de la société Automotive Real Estate S.à r.l., a transféré 60.000 [soixante mille] parts sociales de classe B de la société Automotive Real Estate S.à r.l. à la société Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., société ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

B) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 22 décembre 2008 que les gérants suivants ont démissionné avec effet à la date du 22 décembre 2008:

- Monsieur Antoine de Broglie, ayant son adresse professionnelle au 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris (France), gérant B1;

- Monsieur George Tyler, ayant son adresse professionnelle au 88, Kensington Park Rd, W11 2PL Londres (Royaume-Uni), gérant B1;

- Monsieur Marcel Stephany, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand-Duché du Luxembourg), gérant B1;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009018585/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Prime Solutions Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.448.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of January.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. «B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l.», having its registered office at 3-11, rue du Fort Bourbon in L-1249 Luxembourg, and registered in the Trade Register Office in Luxembourg under number B 118.677,

here represented by its sole manager Mr Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, residing professionally in L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, empowered to bind the company by its sole signature.

2. Mr Jordan RUAR, IT Consultant, born at Messancy (Belgium) on September 19th, 1972, residing in B-6750 Willancourt, 80, rue Gilbert Godard,

here represented by Mr Frédéric DEFLORENNE, prenamed,
by virtue of a proxy dated January 16, 2009.

3. Mr Páll Moura EYJÓLFSSON, IT Consultant, born at Akureyri (Iceland) on October 5th, 1967, residing in L-8035 Strassen, 5, cité am Pescher,

here represented by Mr Frédéric DEFLORENNE, prenamed,
by virtue of a proxy dated January 16, 2009.

4. Mr Knútur Logi LARUSSON, IT Consultant, born at Stykkishólmur (Iceland) on August 14th, 1972, residing in L-1934 Cessange, 44, rue de Leudelange,

here represented by Mr Frédéric DEFLORENNE, prenamed,
by virtue of a power dated January 16, 2009.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Those appearing, voting under their given authority, announced the formation by them of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The Company shall enter into, implement and perform all transactions pertaining directly or indirectly to the development, the sale (including, without limitation, the grant of licenses) and the installation of IT/data processing applications (software and hardware) in favor of public and private companies (whether located in Luxembourg or abroad), including, without limitation, any consultancy work in the IT/data processing field, development, installation, support and maintenance of IT/data processing systems, as well as any sale of IT material (including, without limitation, computers and related programs and applications), as well as all operations that are directly or indirectly linked with these activities.

The Company may further (whether directly or indirectly) take participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The Company may also manage and develop its own real estate. The Company may proceed notably to any real estate purchase, sale or contribution, or may realize any real estate promotion or co-promotion.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The object of the Company is also the economic counsel and the Company may also practise in the scope of the financial and economic analysis of any enterprises and any corporation.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the Company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name "PRIME SOLUTIONS PARTNERS S.à r.l".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (12,400.- EUR) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. Any partner wishing to assign all or part of his shares must notify the manager of this by registered letter, indicating the number of shares to be assigned, the price offered, the identity of the assignee candidate, and any other conditions of the assignment.

Immediately and within no more than ten (10) days, the manager conveys this offer by registered letter to the other partners, informing them of their right of first refusal.

Within thirty days after this notification by the manager, the other partners inform the manager whether they are exercising their right of first refusal, under the same conditions as the ones existing under the initially contemplated transfer.

If, after thirty days, all the shares are not pre-empted and acquired by the partners, the assignor may sell his shares to the assignee proposed to the manager.

Any assignment of shares shall be declared null and void and may not be made enforceable against the Company or against third parties, including the Company's partners generally, if the aforementioned process is not followed. In such a case, the manager is not authorised to record the assignees as new partners in the Company's share ledger.

Art. 10. If a direct or indirect partner contemplates to proceed with a transaction (sale, transfer or capital increase) pursuant to which one or more partners and/or third parties shall hold, directly or indirectly, immediately 30% or more of the Company's voting rights, the other partners shall be entitled to demand that all of their shares be first bought back from them under the same conditions.

The relevant partner must notify each of the other partners of his plan to proceed with such a transaction at least one month prior to the date set for completion of such transaction, by registered letter with acknowledgement of receipt, indicating the quantity and the numbers of the shares concerned by such transaction, the price offered, the identity of the contemplated beneficiary(ies), and all other conditions of the transaction.

The partners shall be entitled to demand, by registered letter with acknowledgement of receipt sent to the relevant partner within 10 days after receipt of the notification they received in application of paragraph 2 of the present article, that all of their shares be first bought back from them, under the same conditions as the ones applicable to the said transaction. In this case the contemplated transaction may be completed only if the relevant partner first buys back or causes to be bought back all of the partners' shares of the partners under the same conditions.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 12. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 13. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 14. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 17. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 18. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Transitory provision

The first financial year begins this day and ends on December 31st, 2009.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the shares have been subscribed as follows:

1. B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l., prenamed, two hundred seventeen (217) shares,
2. Mr Jordan RUAR, prenamed, three hundred seventy-two (372) shares,
3. Mr Páll Moura EYJÓLFSSON, prenamed, two hundred seventy-nine (279) shares,
4. Mr Knútur LARUSSON, prenamed, three hundred seventy-two (372) shares

TOTAL: one thousand two hundred forty (1,240) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (12.400.- EUR) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (1.600.- EUR).

Extraordinary general meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established in L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2) The number of managers is fixed at two.
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
 - a) Mr Páll Moura EYJÓLFSSON, prenamed, as technical manager.
 - b) Mr Jacky NEGELE, IT Consultant, born at Metz (France) on May 17th, 1966, residing in F-57525 Talange, 259, rue de Metz, as technical manager.

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by the joint signature.

The undersigned notary informs the appearing parties that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing parties

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) La société de droit luxembourgeois «B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l.», ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.677,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, pouvant engager la société par sa seule signature.

2) Monsieur Jordan RUAR, IT Consultant, né à Messancy (Belgique) le 19 septembre 1972, demeurant à B-6750 Willancourt, 80, rue Gilbert Godard,

ici représenté par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 janvier 2009.

3) Monsieur Páll Moura EYJÓLFSSON, IT Consultant, né à Akureyri (Islande) le 5 octobre 1967, demeurant à L-8035 Strassen, 5, cité am Pescher,

ici représenté par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 janvier 2009.

4) Monsieur Knútur LARUSSON, (profession), né à Stykkishólmur (Islande) le 14 août 1972, demeurant à L-1934 Cessange, 44, rue de Leudelage,

ici représenté par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 janvier 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société pourra conclure, réaliser et exécuter toutes les opérations relatives, que ce soit directement ou indirectement, au développement, à la vente (incluant, notamment, l'octroi de licences) et l'installation d'application de traitement informatique de données (software et hardware) en faveur de toutes sociétés publiques et privées (situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), incluant, notamment, toute mission de conseil dans le domaine du traitement informatique de données, le développement, l'installation, le support et la maintenance de systèmes informatiques de traitement de données, toute vente de tout matériel informatique (incluant, notamment, les ordinateurs ainsi que les programmes et les applications y afférents), et toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

La Société pourra encore (soit directement soit indirectement) prendre des participations dans toute entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi qu'assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra également gérer et développer son propre patrimoine immobilier. Elle pourra ainsi procéder notamment à toute opération d'achat, de vente ou d'apport de biens immobiliers, de promotion ou de co-promotion immobilière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'engagement ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, les mettre en valeur, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la prestation de tous services de conseil économique dans le domaine de l'analyse financière et économique d'entreprises généralement quelconques.

De façon générale, la Société pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent, directement ou indirectement, à son objet ou qui sont susceptibles d'en favoriser son développement ou son accroissement.

En outre, la Société aura tous les pouvoirs nécessaires en vue d'assurer l'accomplissement ou le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de «PRIME SOLUTIONS PARTNERS S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (12.400.- EUR) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de DIX EURO (10.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Tout associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en aviser par lettre recommandée le ou les gérants en indiquant le nombre et le numéro des parts sociales à céder, le prix offert, l'identité du candidat cessionnaire, ainsi que toutes les autres conditions de la cession.

Immédiatement et au plus tard dans les dix (10) jours, le ou les gérants transmettent cette offre par lettre recommandée aux autres associés, en les informant de la faculté de préemption ouverte en leur faveur.

Dans les trente jours de cette information par le ou les gérants, les autres associés font savoir aux gérants s'ils exercent ou non leur droit de préemption, aux mêmes conditions que la cession envisagée.

Si passé ce délai de trente jours, toutes les parts sociales ne sont pas préemptées et acquises par les associés, le cédant pourra vendre ses parts sociales au cessionnaire proposé aux gérants.

Chaque cession de part sociale sera déclarée nulle et non avenue et ne pourra être rendue exécutoire à la Société ni envers les tiers, y compris les associés de la Société, de manière générale, si la procédure ci-dessus mentionnée n'a pas été respectée. Dans un pareil cas, le ou les gérants ne sont pas autorisés à inscrire au registre des associés de la Société les cessionnaires comme de nouveaux associés.

Art. 10. Si un associé, direct ou indirect, envisage de procéder à une opération (cession, transfert ou augmentation de capital) ayant pour effet de permettre à un ou plusieurs tiers et/ou associés de détenir, directement ou indirectement, immédiatement 30% ou plus des droits de vote de la Société, les autres associés seront en droit de demander que la totalité de leurs parts sociales leur soient rachetées préalablement, aux mêmes conditions.

L'associé en question doit notifier à chacun des autres associés son projet d'opération au moins un mois avant la date prévue pour la réalisation de cette opération, par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le nombre et le numéro des parts sociales objets de l'opération en question, le prix offert, l'identité du ou des candidats bénéficiaires, ainsi que toutes les autres conditions de l'opération.

Les associés seront en droit de demander, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'associé en question dans le délai de 10 jours à compter de la réception de la notification qu'ils auront reçues en application du paragraphe 2 du présent article, que la totalité de leurs parts sociales leur soient rachetées préalablement, aux mêmes conditions que celles applicables à l'opération en question.

L'opération envisagée ne pourra dans ce cas être réalisée que si l'associé en question rachète ou fait racheter la totalité des parts sociales de ces associés préalablement et aux mêmes conditions.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

- 1) B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l., préqualifiée: deux cent dix-sept parts sociales (217),
- 2) Monsieur Jordan RUAR, prénommé: trois soixante-douze parts sociales (372),
- 3) Monsieur Páll Moura EYJÓLFSSON, prénommé: deux cent soixante-dix-neuf (279) parts sociales,
4. Monsieur Knútur LARUSSON, prénommé: trois soixante-douze parts sociales (372).

TOTAL: mille deux cent quarante parts sociales (1.240).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille six cents euros (1.600.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte
2. Le nombre des gérants est fixé à deux.
3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Páll Moura EYJÓLFSSON, prénommé, comme gérant technique.
 - b) Monsieur Jacky NEGELE, IT Consultant, né à Metz (France) le 17 mai 1966, demeurant à F-57525 Talange, 259, rue de Metz, comme gérant technique.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par leur signature conjointe.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 janvier 2009. LAC/2009/3267. Reçu 75.- € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009018917/220/314.

(090019172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Le Jockey, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 14.969.

P.C.I. Paralux Consulting Investment A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.813.

Pirouette S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.666.

Success Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.341.

Twister S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.612.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Extrait

Par jugements rendus en date du 15 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée LE JOCKEY SàRL, dont le siège social à L-1631 LUXEMBOURG, 35, rue Glesener, a été dénoncé en date du 1^{er} avril 1996,

- la société anonyme P.C.I. PARALUX CONSULTING INVESTMENT A.G., avec siège social à L-1475 LUXEMBOURG, 7, rue du St.Esprit, de fait inconnue à cette adresse,

- la société anonyme PIROUETTE S.A., dont le siège social à L-1417 LUXEMBOURG, 18, rue Dicks, a été dénoncé en date du 11 mars 2004,

- la société anonyme SUCCESS FINANCE S.A., avec le siège social à L-LUXEMBOURG, 74, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse,

- la société anonyme TWISTER S.A., dont le siège social à L-1660 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue, niveau 2, a été dénoncé en date du 1^{er} septembre 2005.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Pascale MILLIM, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 février 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Pascale MILLIM
Le liquidateur

Référence de publication: 2009018628/320/50.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09614. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09615. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09617. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09618. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

(090018781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

(090018783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

(090018787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

(090018789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Partecipazioni Bingogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 35, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.834.

L'an deux mil huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "PARTECIPAZIONI BINGOGEST S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 109834,

constituée sous les lois italiennes en date du 26 octobre 2000, transférée au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée par acte du notaire soussigné en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C n° 1334 du 6 décembre 2005, et transformée en société anonyme par acte du notaire instrumentaire en date du 30 août 2006, publié au Mémorial C n°2198 du 24 novembre 2006.

L'assemblée est présidée par M. Ferdinando CAVALLI, employé, résidant professionnellement 7, Rue Thomas Edison, Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Stephanie WLODARCZAK, employée, résidant professionnellement 7, Rue Thomas Edison, Strassen.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Ferdinando CAVALLI, prémentionné.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, Autonome de Révision, Société Civile, 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. CAVALLI, S. WLODARCZAK, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2009, LAC/2009/473: Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009018675/208/56.

(090018843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

MH Germany Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.292.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the sixth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;
"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GERMANY S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XIX S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 128.292, has been incorporated by deed enacted on the 21st of May 2007, published in the Mémorial C number 1439 of the 12th of July 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XIX S. à R.L." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property XIX S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GERMANY S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XIX S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.292, a été constituée suivant acte reçu le 21 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1439 du 12 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XIX S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property XIX S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45402. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018936/211/82.

(090019534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

MMI Trust Holding s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 104.298.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018677/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06230. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Beluga Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.504.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009018679/5770/12.

(090018578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Circle Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 74.578.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009018685/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00710. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Spike Press S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 70.599.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 13 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 13 janvier 2009, que:
L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation du Dr Peter Hamacher comme Administrateur de la Société, en date du 23 avril 2008, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechacti, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

SPIKE PRESS S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009019010/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

PG Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 104.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009018686/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11159. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

You Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 106.051.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018687/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09905. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Mansford Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.859.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the sixth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GROUP S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "Mansford Belgium S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 127.859, has been incorporated by deed enacted on the 2nd of May 2007, published in the Mémorial C number 1324 of the 30th of June 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Mansford Belgium S. à R.L." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Mansford Belgium S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GROUP S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Mansford Belgium S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 127.859, a été constituée suivant acte reçu le 2 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1324 du 30 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Mansford Belgium S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Mansford Belgium S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45399. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018938/211/82.

(090019517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Oryx Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 104.687.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018688/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09890. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Voet & Co. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 78.511.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018689/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09881. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

CAPRICORNUS, Société anonyme holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 104.457.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018693/800884/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01140. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Andaluz Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.475.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dome" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009018790/820/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03062. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Sonae Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 73.263.

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of January.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SONAE RE S.A." a public liability company having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6B, route de Treves

incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg on December 16th, 1999, published in the Recueil du Memorial C, Number 142 of February 14th, 2000,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 73.263;

The meeting was opened at 2.35 p.m. and was presided by Mr Georges MICHELENA, company director, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Yannick ZIGMANN, company director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Arnaud BIERRY, company director, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus be constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office to L-2163 Luxembourg, Centre Monterey, 23, avenue Monterey.

2.- Subsequent modification of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 2.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the municipality by the simple decision of the Board of Directors."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution which was adopted by unanimous vote.

Sole resolution.

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to L-2163 Luxembourg, Centre Monterey, 23 avenue Monterey.

Subsequent amendment of the 1st paragraph of the article 2 of the articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 2. Registered office.** (1st Paragraph) The Company will have its registered office in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the municipality by the simple decision of the Board of Directors."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.40 p.m.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 950,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seize janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SONAE RE S.A." ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 142 du 14 février 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.263;

L'assemblée est ouverte à 14.35 heures sous la présidence de Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société vers L-2163 Luxembourg, Centre Monterey, 23, avenue Monterey.

2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} Alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration."

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV: Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-2163 Luxembourg, Centre Monterey, 23, avenue Monterey.

En conséquence la première paragraphe de l'article 2 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} Alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.40 heures.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 950,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.BIERRY, Y.ZIGMANN, G.MICHELENA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2123. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009018849/206/107.

(090019648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.